



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N°2022-059

OBJET : Actualisation des prix des repas livrés : portage repas

En exercice : 23
Membres
Présents(s) : 17
Pouvoir(s) : 3
Absent(s) : 6

Le douze septembre deux mille vingt deux, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Claire GUEGUIN à Michel DUCROUX, Aurore BAUGE à Christiane LEPEIRE, Aurélie HENault à Anne Sophie DA COSTA

Le ou les membres absent(s) :

Claire GUEGUIN, Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Aurore BAUGE, Aurélie HENault.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel DUCROUX

Vu la délibération n°2020-039 donnant autorisation à Madame le Maire de signer le marché de restauration collective et portage de repas,

Vu l'acte d'engagement du marché de restauration collective et portage de repas et son annexe 1, le bordereau des prix unitaires,

CONSIDÉRANT qu'en raison de causes exceptionnelles et extérieures au prestataire (*la crise sanitaire, les mauvaises récoltes de l'année 2021, les conflits internationaux de ce début d'année 2022, la hausse tarifaire des matières premières, l'augmentation du coût du pétrole, la hausse moyenne des rémunérations*) l'indice des prix « Cantine » a augmenté de plus de 6,5% en 1 an (source INSEE).

CONSIDÉRANT que les bénéficiaires du service de portage de repas sont facturés sur la base du prix coûtant,

Vu l'avenant 2 au marché en date du 5 juillet 2022 portant sur une variation exceptionnelle du prix du repas « Portage repas » à 8,89 € TTC, à compter du 1^{er} septembre 2022,

Il est proposé de fixer le tarif de portage de repas au prix de 8,89 € TTC à compter du 1^{er} septembre 2022.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 19/09/2022

Reçu en préfecture le 19/09/2022

Affiché le 19/09/2022

ID : 089-218903466-20220912-2022_059-DE

Christiane LEPEIRE
Maire de Saint-Georges-sur-Baulche

